



Rapport annuel 2019-2020



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Rapport annuel 2019-2020



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418-335-1112
Télécopieur : 418-335-1108
agencech@arfpc.ca
www.arfpc.ca

11 juin 2020

Sommaire

Avis de convocation	7
Ordre du jour.....	7
Message du président.....	7
Procès-verbal de l'AGA 2018-2019	8
Rapport d'activité 2019-2020	10
L'Agence.....	10
Structure organisationnelle	10
Les membres.....	10
Les comités	11
Le conseil d'administration.....	11
L'équipe.....	12
Le territoire de l'Agence et des conseillers forestiers accrédités.....	13
Activités du président et du personnel	14
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	15
Contribution en service des partenaires.....	15
Contribution financière des partenaires.....	16
Achats de bois par MRC.....	17
La clientèle.....	18
Travaux sylvicoles réalisés.....	19
Travaux sylvicoles - faits saillants.....	20
Volumes récoltés.....	23
Autres programmes.....	24
Programme d'aménagement durable des forêts	24
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.....	24
Plan d'action pour la mobilisation des bois (PMB).....	25
Plan d'action de l'Agence.....	26
Performance des conseillers forestiers	27
Mise en œuvre du PPMV.....	31
Activités de transfert de connaissances aux producteurs forestiers.....	33
Analyse de friches.....	34
Autres activités.....	35
Multirressources.....	35
Règlementation sur l'abattage d'arbres.....	36
Demandes de renseignements sylvicoles.....	36
Bureau d'enregistrement du statut de producteurs forestiers.....	37
Annexe I - État d'avancement des actions du PPMV par chantier	39
Annexe II - États financiers vérifiés au 31 mars 2020	43

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqués à la 24^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra le 11 juin 2020, à 9 h, par visioconférence. Au plaisir de se rencontrer lors de cet évènement !



Raymond Cimon
Président



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2019
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 13 juin 2019
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2020-2021
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021
12. Élection des administrateurs pour l'année 2020-2021
 - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 12.2. Élection des administrateurs
 - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 12.2.2. Représentants des propriétaires forestiers (2 postes)
 - 12.2.3. Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une autre année forestière qui s'est terminée de façon spéciale avec le confinement dû à la pandémie. Cependant, vivre la pandémie en forêt est peut-être l'un des plus beaux endroits pour éviter les infections. Malgré tout, nous avons réussi à atteindre l'ensemble des objectifs prévus par le conseil d'administration et les conseillers forestiers.

Dans l'ensemble, nous pouvons être fiers du travail accompli dans les différents secteurs. Il y a peut-être le programme du gouvernement fédéral dont l'objectif pour le boisement dans les friches n'a pas été atteint.

Une nouvelle année débute : beaucoup d'inquiétude sur le terrain, la situation financière des titulaires de permis de transformation du bois, fermetures d'entreprises, problèmes de recrutement de personnel, etc.

Je désire remercier le personnel de l'Agence pour le travail accompli et leur support quotidien. Merci également aux administrateurs pour leur présence et leur participation active à la vie productive de notre Agence.

Souhaitons-nous une bonne année forestière!



PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2018-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Jeudi 13 juin 2019

Procès-verbal de la vingt-troisième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le jeudi 13 juin 2019, à 10 h 30, à la salle de conférence n° 2 de la SDE de Thetford Mines, sous la présidence de M. Raymond Cimon.

Sont présents :

Représentants	Organismes
Membres délégués	
Sylvain Duchesneau	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
Luc Paquet	MRC Beauce-Sartigan
Robert Paquet	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Pierre Gilbert	MRC Robert-Cliche
Jacques J. Tremblay	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Raymond Cimon	MRC des Appalaches
Bernard Ouellet	MRC de Lotbinière
Marco Guay	Clermond Hamel
Éric Cliche	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
François Boilard	Municipalité de Saint-Fortunat
Membres	
Robert Blais	Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic
Olivier Côté	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
Invités	
Richard Labrie	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Alain Marcoux	Employé de l'Agence Chaudière
Bérénice Doyon	Employée de l'Agence Chaudière
Julie Gagné	Employée de l'Agence Chaudière
Marie-Lou Deschênes	Employée de l'Agence Chaudière
Karol-Ann Fortier Guay	Employée de l'Agence Chaudière

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte par le président, M. Raymond Cimon, à 10 h 30. Un mot de bienvenue est prononcé.

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

RÉSOLUTION 23-AG-146
concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 13 juin 2019

Il est proposé par Jacques J. Tremblay, appuyé par Olivier Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, le point 13, affaires diverses, restant ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Message du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2018
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 13 juin 2018
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
12. Élection des administrateurs pour l'année 2019-2020
 - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 12.2. Élection des administrateurs
 - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 12.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
 - 12.2.3. Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. MOT DU PRÉSIDENT

Le président procède à la lecture du *Message du président*.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 JUIN 2018

M. Alain Marcoux, secrétaire de l'assemblée, procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 juin 2018.

RÉSOLUTION 23-AG-147
concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2018

Il est proposé par Robert Blais, appuyé par Bernard Ouellet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal.

Adoptée

6. SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2018

Aucune résolution de l'AGA du 13 juin 2018 ne demandait un suivi particulier.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

M. Alain Marcoux passe en revue l'ensemble des activités réalisées au cours de la dernière année. Mesdames Bérénice Doyon et Karol-Ann Fortier Guay complètent la présentation par les activités multiresources.

RÉSOLUTION 23-AG-148
concernant l'adoption du rapport d'activité pour l'année 2018-2019

Il est proposé par Éric Cliche, appuyé par Pierre Gilbert et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activité 2018-2019 de l'Agence.

Adoptée

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

Le président Raymond Cimon résume les principales informations contenues dans les états financiers. Il précise que ces derniers ont été présentés et adoptés par le conseil d'administration lors de la réunion qui a précédé l'AGA.

9. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

RÉSOLUTION 23-AG-149
concernant la ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Il est proposé par Robert Blais, appuyé par Éric Cliche et résolu unanimement de ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Adoptée

10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2019-2020

RÉSOLUTION 23-AG-150
concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020

Il est proposé par Jacques J. Tremblay, appuyé par Marco Guay et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2019-2020, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

11. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2020

Le président présente le budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2019-2020.

RÉSOLUTION 23-AG-151
concernant l'adoption du budget prévisionnel pour l'année financière 2019-2020

Il est proposé par Pierre Gilbert, appuyé par Marco Guay et résolu unanimement d'adopter le budget prévisionnel pour l'année 2019-2020, tel que présenté.

Adoptée

12. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2019-2020

12.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 23-AG-152
concernant la nomination du président et du secrétaire d'élection

Il est proposé par Jacques J. Tremblay, appuyé par Olivier Côté, de nommer Raymond Cimon à titre de président d'élection et Alain Marcoux comme secrétaire d'élection.

Adoptée

12.2 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : Bernard Ouellet et Pierre Gilbert ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

12.2.2 Représentants des producteurs forestiers (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : Sylvain Duchesneau et Jacques J. Tremblay ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

12.2.3 Représentants des industries (3 postes)

Pour cette catégorie, aucune mise en candidature n'a été effectuée.

RÉSOLUTION 23-AG-153
concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2019-2020

Il est proposé par Éric Cliche, appuyé par Luc Paquet et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées.

Adoptée

13. AFFAIRES DIVERSES

A) Motion de félicitations

L'assemblée souligne par une motion spéciale la qualité des documents qui sont produits par le personnel de l'Agence.

B) Inventaire des populations de cerfs de Virginie du territoire

Un membre de l'assemblée questionne la fréquence des inventaires des populations de cerfs de Virginie du territoire. Ces inventaires sont de la responsabilité du MFFP et sont réalisés par survols aériens selon les ressources investies. Certains secteurs du territoire Chaudière (Beauce) ont été inventoriés au cours de la dernière année alors que d'autres ne l'ont pas été depuis 2014-2015 (Lotbinière).

C) Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Un membre de l'assemblée questionne l'implication du milieu forestier dans le développement des PRMHH. En Chaudière-Appalaches, les MRC colligent leurs efforts dans le développement d'une base commune pour l'élaboration des PRMHH. La MRC de Lotbinière est responsable de la coordination de ces activités. Dans le plan d'élaboration des PRMHH, la consultation des intervenants représentant divers secteurs d'usage du territoire est prévue ultérieurement.

En ce qui concerne la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques et ses règlements, des intervenants provinciaux s'affairent à représenter les intérêts des propriétaires forestiers auprès des instances responsables. L'Agence Bois-Francs réalise présentement un guide d'aménagement forestier en milieux humides qui sera disponible dans deux ans.

D) Connectivité en milieu forestier

Un membre informe l'assemblée de l'implication du RESAM dans un projet provincial visant la connectivité des milieux naturels forestiers. L'Agence est aussi impliquée comme partenaire dans ce projet piloté par Conservation de la Nature Canada. Le projet vise à développer un coffre à outils pour la prise en compte des corridors écologiques par tous les intervenants forestiers.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 22-AG-145
concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Stéphane Lebel et résolu unanimement de lever l'assemblée.

Il est 11 h 45.

Adoptée

Raymond Cimon
Président

Alain Marcoux
Secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020

L'AGENCE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le MFFP, l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence est constitué de toutes les petites forêts privées (402 879 hectares) et il est situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Les MRC de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, des Appalaches et Beauce-Sartigan définissent le territoire administratif de l'Agence qui occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478 km²).

Pour réaliser son mandat, l'Agence intervient par la mise en œuvre de son plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la région Chaudière et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière qui s'adressent aux producteurs forestiers.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LES MEMBRES

L'Agence réalise ses mandats en concertation avec ses partenaires qui se divisent en trois catégories de membres : le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Au cours de l'année 2019-2020, l'Agence comptait 60 membres. Une cotisation annuelle de 25\$ est demandée, sauf aux membres d'office (14) qui en sont exemptés.

MONDE MUNICIPAL (35 MEMBRES)

- MRC des Appalaches
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC de Lotbinière
- Municipalité de Kinnear's Mills
- Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de la Paroisse de Disraeli
- Municipalité de Sainte-Praxède
- Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
- Municipalité de Saint-Julien
- Municipalité de Beaulac-Garthby
- Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Municipalité d'Issoudun
- Municipalité de Sainte-Croix
- Municipalité de Saint-Flavien
- Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
- Municipalité de Saint-Alfred
- Municipalité de La Guadeloupe
- Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset
- Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce
- Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Municipalité de Saints-Anges
- Municipalité de Vallée-Jonction
- Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth
- Municipalité de Saint-Benoit-Labre
- Municipalité de Saint-Elzéar
- Ville de Beauceville
- Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
- Ville de Sainte-Marie
- Ville de Disraeli
- Ville de Thetford

ORGANISATIONS RECONNUES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS (8 MEMBRES)

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic Inc.
- Groupement forestier Chaudière Inc.
- Groupement forestier de Beauce-Sud Inc.
- Groupement forestier du Sud de Dorchester Inc.
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

MEMBRES D'OFFICE – INDUSTRIES (14 MEMBRES)

- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Bois Franc-Nord Inc.
- Carrier & Bégin Inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fecteau et Frères Inc.
- Jules Martineau (Scierie Jules Martineau)
- Les Produit Forestiers D & G. Ltée (Saint-Côme-Linière)
- Les Industries Picard & Poulin Inc.
- Maibec Inc. (Saint-Théophile)
- Mobilier Rustique (Beauce) Inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie BP Inc.
- Scierie Lauzé Inc.
- Scierie Lemieux & Fils Inc.

MEMBRES ASSOCIÉS (3 MEMBRES)

- Conseillers forestiers de la région de Québec
- Services forestiers François Martel Inc.
- Arbosilva Inc.

LES COMITÉS

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé des quatre partenaires de l'Agence. La gestion des dossiers repose sur celui-ci. Ainsi, les administrateurs contribuent au suivi des dossiers et voient à leur évolution. Chaque administrateur joue un rôle important dans le fonctionnement des affaires de l'Agence.

Le conseil d'administration a tenu 5 réunions au cours de la dernière année. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.

MONDE MUNICIPAL

Luc Paquet

Présence : 5/5

Bernard Ouellet

Présence : 5/5

Jacques Soucy

Présence : 2/5

Pierre Gilbert

Présence : 4/5

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Marco Guay

Présence : 5/5

MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS

Stéphane Lebel

Présence : 1/5

Richard Labrie

Présence : 4/5

ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

Robert Paquet

Présence : 5/5

Sylvain Duchesneau

Présence : 4/5

André Emery

Présence 4/5

Jacques J. Tremblay

Présence : 5/5

Comité exécutif :

2 rencontres

Mandat : Analyser toutes questions aux fins de recommandations au CA.

Membres et officiers

Raymond Cimon, président
André Emery, vice-président
Richard Labrie, administrateur
Marco Guay, administrateur
Robert Paquet, administrateur
Alain Marcoux, secrétaire

L'ÉQUIPE



Alain Marcoux
Ingénieur forestier
Directeur



Marie-Lou Deschênes
Ingénieure forestière
Responsable VO



Julie Gagné
Agente administrative
Responsable du
Bureau d'enregistrement



Bérénice Doyon
Biologiste
Responsable multiressources



Richard Morin
Technicien forestier
Vérificateur technique



Karol-Ann Fortier Guay
Technicienne en bioécologie
Chargée de projets
multiressources

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT ET DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2019-2020, le président ainsi que le personnel de l'Agence se sont impliqués dans différents dossiers et activités tels que :

CONCERTATION

- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA) (8)
- Plan de développement du territoire agricole et forestier (PDTAF) de la Nouvelle-Beauce (1)
- Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) (4)
- Rencontre d'accréditation des conseillers forestiers (1)
- Société d'aide au développement de la collectivité de l'Amiante (SADC) (2)
- Comité provisoire sur l'aménagement du feuillu (1)
- Conseil d'administration et comité de communication du Conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) (3)
- Comité de suivi du Plan directeur de l'eau (PDE) de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) (5)
- Consultation sur la mise en place d'une politique faune par le MFFP (1)
- Présentation du projet *Effets à long terme des travaux d'aménagement en ravage* à l'équipe technique de la Fondation de la faune du Québec (1)
- Rencontre politique (2)
- Table des Agences (2)

FORMATION

- Formation sur l'aménagement des feuillus nobles
- Formation révision MSCR
- Formation Lidar-données disponibles

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

- Carrefour forêt 2019 (3 présentations données par Mme Bérénice Doyon)

REPRÉSENTATION

- Camp forêt des profs de l'Association forestière des deux rives
- Rencontre du conseil des maires, MRC Robert-Cliche

ÉVÈNEMENT

- Carrefour forêt 2019
- Colloque 2019 de l'Association forestière du sud du Québec
- Déjeuner de Noël de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ)
- Forum du plan régional de développement des milieux humides et hydriques en Chaudière-Appalaches

SUPPORT AUX ORGANISMES

- Nombreux avis techniques pour la réalisation de travaux et de plans d'aménagement forêt-faune aux conseillers forestiers du territoire et des autres régions
- Rencontre pour le projet *Restauration du débit écologique de la rivière Bulstrode pour la réduction de la sédimentation des prises d'eau potable de Victoriaville et Princeville* par l'organisme COPERNIC
- Avis technique sur la réalisation du projet interconnexion Appalaches-Maine d'Hydro-Québec
- Appui et avis technique sur les projets de connectivité des habitats en milieux forestiers par Conservation de la nature Canada (CNC) et le Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

De plus, plusieurs collaborations ont été développées avec, notamment, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Transports, Domtar, l'Université Laval, la Fondation de la faune du Québec, les quatre organismes de bassins versants du territoire, les clubs d'ornithologie du territoire, Gestizone ainsi que les Cégeps de Baie-Comeau et de Rimouski.

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PAMVFP)

L'Agence administre plusieurs programmes dont le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. Les ressources qui sont

nécessaires au fonctionnement de l'Agence et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités sont soutenues financièrement par ce programme.

CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES

L'implication des partenaires est essentielle pour l'avancement des dossiers mis de l'avant par l'Agence. Leur participation en service, en temps et en frais

encourus pour les réunions correspond à un montant de 35 765 \$.

TABLEAU 1. CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES

Partenaires	Participation au conseil d'administration (\$)	Participation aux autres comités & services (\$)	Total (\$)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	1 500	600	2 100
MRC Beauce-Sartigan	1 500	-	1 500
MRC La Nouvelle-Beauce	600	-	600
MRC des Appalaches	-	20 165 ¹	20 165
MRC de Lotbinière	1 500	-	1 500
MRC Robert-Cliche	1 200	-	1 200
Aménagement forestier coopératif de Wolfe (AFCW)	1 200	-	1 200
Groupement forestier Chaudière (GFC)	1 200	600	1 800
Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)	1 500	600	2 100
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)	1 500	-	1 500
Industriels (Clermond Hamel Ltée)	1 500	600	2 100
Total	13 200 \$	22 565 \$	35 765 \$

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches. Un montant de 19 865 \$ représente la valeur annuelle du loyer.

Contribution financière des partenaires

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

LE MFFP

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec attribue annuellement à l'Agence un financement pour réaliser des travaux sylvicoles selon de saines pratiques d'aménagement. En 2019-2020, ce montant s'élevait à 2 132 180 \$.

L'Agence a également reçu une somme additionnelle de 2 505 000 \$ au 31 mars 2018 pour réaliser des travaux supplémentaires sur une période de 3 ans. Une seconde tranche de cette enveloppe représentant 905 000 \$ a été utilisée pour l'année financière 2019-2020.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Les industries de transformation des bois s'approvisionnent en matière ligneuse notamment par le biais de nos forêts privées régionales. La liste suivante représente les industries ayant versé leur contribution financière au cours de l'année 2019-2020 pour l'achat de bois :

- ♦ Arbec S.E.N.C. (Produits Forestiers)
- ♦ Bardeaux & Cèdres St-Honoré
- ♦ Blanchette & Blanchette
- ♦ Bois Cargault Inc.
- ♦ Bois Daaquam Inc.
- ♦ Bois Daaquam Inc. (div. Saint-Pamphile)
- ♦ Carrier & Bégin Inc.
- ♦ Clermond Hamel Ltée
- ♦ Commonwealth Plywood Ltée
- ♦ Domtar Inc., Usine de Windsor
- ♦ Fontaine Inc.
- ♦ Maibec Inc., St-Théophile
- ♦ Masonite International Corporation – Megantic Manufacturing Inc.
- ♦ J.M. Champeau Inc. (2006)
- ♦ Le spécialiste du bardeau de cèdre Inc.
- ♦ Les Industries Picard et Poulin Inc.
- ♦ Les Bois Poulin Inc.
- ♦ Mobilier rustique (Beauce) Inc
- ♦ Moulin St-André Enr.
- ♦ Multibois F.L. Inc.
- ♦ Produits de bois R. Dingman et Fils
- ♦ Produits forestiers D.G.
- ♦ René Bernard Inc.
- ♦ Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.
- ♦ Scierie Arbotek Inc.
- ♦ Scierie Dion et Fils Inc.
- ♦ Scierie Lapointe et Roy Ltée
- ♦ Stella-Jones Inc.
- ♦ Transfobec Mauricie
- ♦ Vexco Inc.

TABLEAU 2. CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE PAR TYPE D'USINE (\$)

Usines de sciage	93 %	534 298
Usines de pâte et papier	7 %	37 815
Total		572 113\$

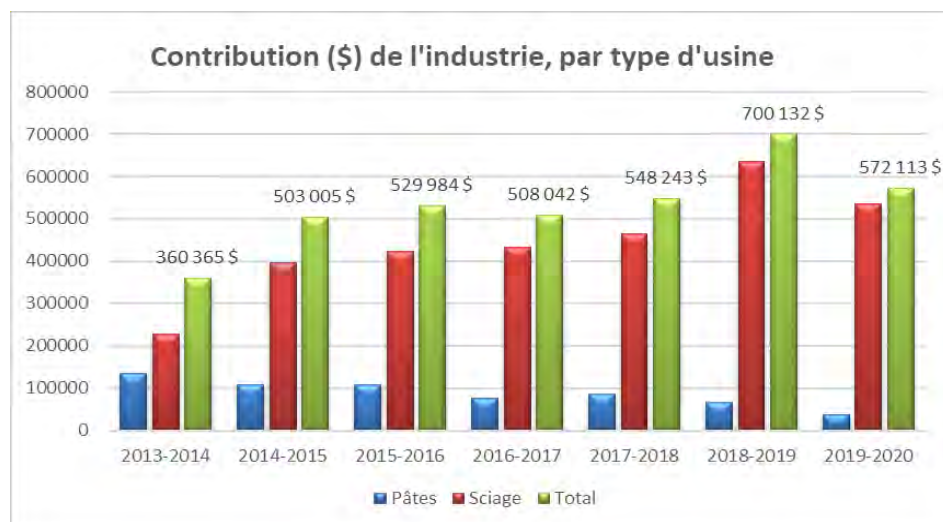


TABLEAU 3. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE PAR MRC (\$)

MRC de Beauce-Sartigan	25 %	142 712
MRC de La Nouvelle-Beauce	9 %	52 381
MRC des Appalaches	36 %	208 198
MRC de Lotbinière	11 %	60 451
MRC Robert-Cliche	19 %	108 371
Total		572 113 \$

TABLEAU 4. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE SELON LES GROUPEMENTS D'ESSENCES PAR MRC (m³)

MRC	SE	THO	PIB-PIR	AR	FM	FD	Total (m³)
MRC de Beauce-Sartigan	126 543	5 267	5 161	236	3 049	201	140 457
MRC de La Nouvelle-Beauce	48 681	660	2 027	19	1 425	266	53 079
MRC des Appalaches	189 043	150	653	15	9 714	8 490	208 065
MRC de Lotbinière	48 567	283	2 497	302	6 208	1 879	59 736
MRC Robert-Cliche	104 373	147	1 939	21	1 508	253	108 241
Total (m³)	517 207	6 508	12 277	592	21 904	11 089	569 578
POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (m³/an)	498 809	95 843			73 926	409 577	1 078 155
	104 %	20 %			30 %	3 %	53 %

Légende

SE	Sapin-épinette
THO	Thuya de l'Est
PIB-PIR	Pin blanc-Pin rouge
AR	Autres résineux
FM	Peuplier, tremble
FD	Feuillu mélangé

La clientèle

LA CLIENTÈLE

Au total, 535 propriétaires forestiers ont bénéficié du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), du Programme subvention, du Programme tornade St-Julien et du Programme FEFEC-Boisement de friches. Ce nombre représente 14 % des 3812 producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence (Tableau 5).

L'aide financière moyenne par propriétaire est de 2 657 \$. Par rapport à l'an dernier, c'est 1.5 % plus de producteurs qui ont profité des divers programmes.

TABLEAU 5. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE ATTRIBUÉE AUX PROPRIÉTAIRES PAR CONSEILLER FORESTIER

Conseiller forestier	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	94	2 785	584 885
Groupement forestier Chaudière	81	2 273	629 559
Groupement forestier de Beauce-Sud	92	2 025	575 169
Groupement forestier du Sud de Dorchester	17	1 682	62 231
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	35	2 979	327 641
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	140	3 616	874 965
Arbosilva	13	1 949	33 137
9398-3351 Québec inc.	6	2 487	32 328
Services forestiers François Martel	4	3 546	42 549
Conseillers forestiers de la région de Québec	52	2 828	333 694
Domtar	1	5 302	21 210
Total	535	2 657	3 517 367

La répartition du nombre de propriétaires actifs est semblable à l'an dernier (Tableau 6).

TABLEAU 6. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE PAR TERRITOIRE DE MRC

MRC	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)	Total (%)
Beauce-Sartigan	168	2 560	1 126 431	32 %
La Nouvelle-Beauce	45	2 501	255 129	7 %
Les Appalaches	177	2 965	1 331 234	38 %
Lotbinière	75	2 328	384 118	11 %
Robert-Cliche	70	2 503	420 456	12 %

TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS

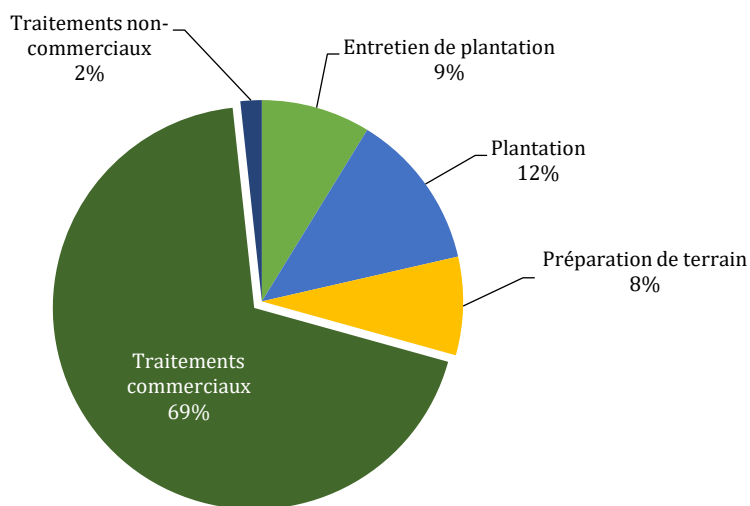
TABLEAU 7. RÉPARTITION DES TRAVAUX SYLVICOLES PAR PROGRAMME

Type de travaux	Programme d'aide à la forêt privée		Programme Subvention		Tornado St-Julien		Boisement friche (FEFEC)		Total	
	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$
Préparation de terrain	336	279 178	25	19 340	-	-	25	33 096	386	331 613
Reboisement										
Plantation	580 655 plants	298 795	25 520 plants	14 291	-	-	-	-	606 175 plants	313 086
Regarni ¹	12 075 plants	7 358	-	-	-	-	-	-	12 075 plants	7 358
Sous-total	592 730 plants	306 153	25 520 plants	14 291	-	-	-	-	618 250 plants	320 444
Entretien de plantation	429	787 320	-	-	-	-	-	-	429	787 320
Travaux non commerciaux										
Dégagement de peuplement naturel	32	59 087	-	-	-	-	-	-	32	59 087
Éclaircie précommerciale systématique	43	62 612	-	-	-	-	-	-	43	62 612
Éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage	9	12 194	-	-	-	-	-	-	9	12 194
Sous-total	84	133 894	-	-	-	-	-	-	84	133 894
Travaux commerciaux										
Première éclaircie commerciale résineuse de peuplement naturel	87	113 554	52	69 511	-	-	-	-	139	183 065
Première éclaircie commerciale résineuse de plantation	333	444 113	301	413 599	-	-	-	-	633	857 712
Première éclaircie commerciale de plantation de pin blanc et rouge	3	4 054	2	2 272	-	-	-	-	5	6 326
Éclaircie commerciale de feuillus d'ombre	9	11 647	5	5 824	-	-	-	-	15	17 471
Jardinage de résineux	10	12 427	4	4 536	-	-	-	-	14	16 963
Jardinage de feuillus d'ombre	81	97 032	68	75 120	-	-	-	-	150	172 152
Coupe progressive	83	77 754	70	66 738	-	-	-	-	153	144 493
Coupe de récupération	30	21 549	82	44 318	11	9 735	-	-	124	75 603
Martelage	478	76 655	421	66 912	-	-	-	-	899	143 568
Aide technique à la mobilisation des bois	575	151 704	666	175 041	-	-	-	-	1 240	326 746
Sous-total	1 690	1 010 489	1 670	923 873	11	9 735	-	-	3 371	1 944 097
Total²	2 538	2 517 033	1 694	957 504	11	9 735	25	33 096	4 268	3 517 367

1- Inclus l'enrichissement

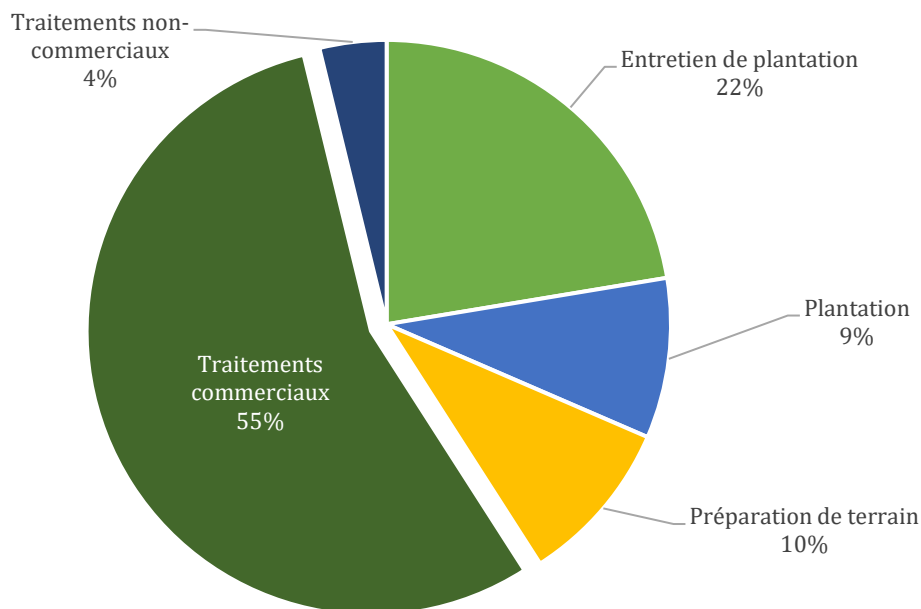
2- Exclut le nombre de plants dans la colonne Ha

**FAITS SAILLANTS
TRAVAUX SYLVICOLES**



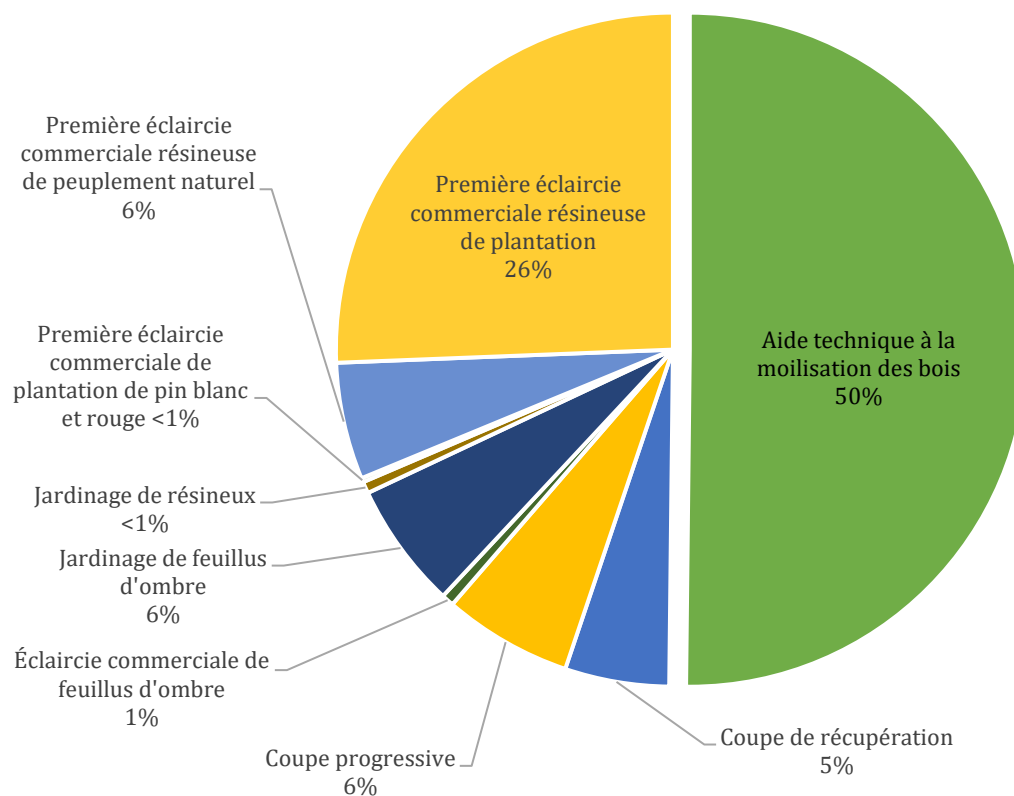
Répartition par groupe de traitement selon la superficie (Ha)

- Les travaux commerciaux représentent 69 % des superficies traitées en 2019; c'est précisément le même nombre d'ha traité qu'en 2018, soit 3 371 ha.
- Les travaux en chaîne (groupe de travaux 05-06-07) ont une hausse de 22 % des superficies traitées par rapport à l'an dernier.



Répartition par groupe de traitement selon la somme investie (\$)

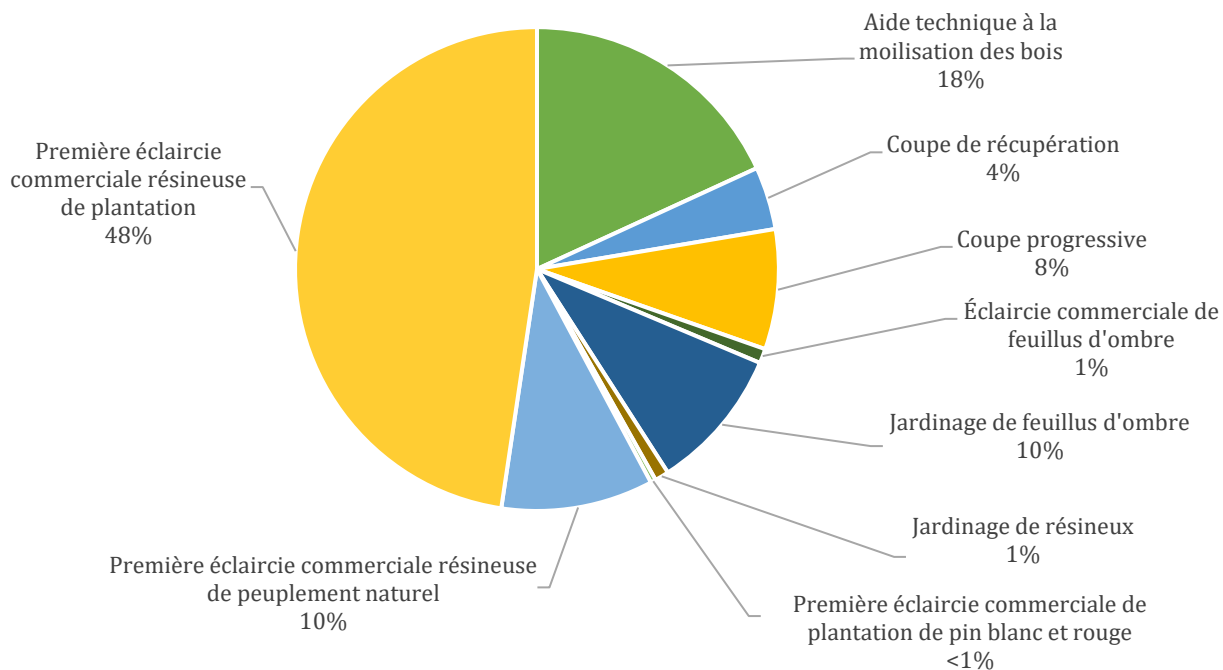
- La proportion des sommes investies dans les travaux commerciaux a diminué de 4 % par rapport à l'an dernier.
- Les travaux en chaîne (groupe de travaux 05-06-07) sont en hausse de 23 % des sommes investies par rapport à l'an dernier.



Répartition des travaux commerciaux selon la superficie (Ha)

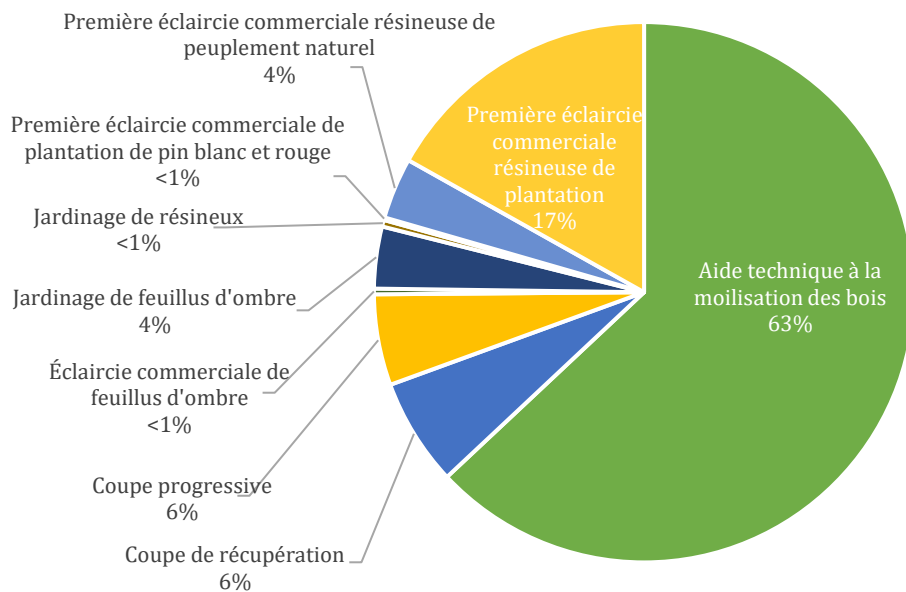
- La première éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 28 % des superficies traitées et 48 % des budgets en travaux commerciaux.
- L'aide technique à la mobilisation des bois représente 50 % des superficies traitées en travaux commerciaux. C'est une hausse de 29 % par rapport à l'an dernier.

Travaux sylvicoles : faits saillants



Répartition des travaux commerciaux selon les sommes versées (\$)

- La première éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 48 % des sommes investies en travaux commerciaux.
- L'aide technique à la mobilisation des bois représente 18 % des sommes investies en travaux commerciaux, c'est une hausse de 71 % par rapport à l'an dernier.



Répartition des travaux commerciaux selon le volume (m³)

- Les volumes récoltés proviennent majoritairement de l'aide technique à la mobilisation, avec une hausse de 31 % par rapport à l'an dernier.
- Une baisse de 6 % des volumes récoltés issus de la première éclaircie commerciale en plantation (SEPM).

VOLUMES RÉCOLTÉS

Les volumes récoltés à la suite des traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le Tableau 8. Ces données découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les conseillers forestiers. En 2019, le volume moyen récolté par hectare a augmenté de 9 %, à 96 m³/ha.

C'est 36 683 m³ supplémentaires qui ont été récoltés en 2019.

Les travaux d'éducation de peuplements feuillus ont une meilleure moyenne par hectare, ils sont passés de 36 m³/ha à 58 m³/ha. Le programme tornade St-Julien a permis de récolter 634 m³.

TABLEAU 8. VOLUMES RÉCOLTÉS (M³)

Programmes	Éclaircie commerciale de plantations résineuses		Autres travaux commerciaux - peuplements résineux		Travaux d'éducation de peuplements feuillus		Total	
	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume
Programme d'aide de la forêt privée	333	20 495	788	91 298	91	4 967	1 212	116 760
Subvention 2018	301	19 475	875	95 431	74	4 600	1 249	119 506
Tornade St-Julien	-	-	11	634	-	-	11	634
Total	633	39 970	1 674	187 363	164	9 567	2 472	236 900
Moyenne	63 m ³ /ha		112 m ³ /ha		58 m ³ /ha		96 m ³ /ha	



PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Pour une deuxième année consécutive, une somme de 9 735 \$ a été versée par la MRC des Appalaches, ce qui a permis de récupérer des bois renversés, suite au passage d'une tornade à Saint-Julien, le 29 août 2018.

Les travaux de récupération totalisent 10,93 ha, conformément aux normes décrites dans le Cahier de références techniques en forêt privée.



FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) finance des projets de boisement de friches en forêt privée dans toutes les régions du Québec. Son principal objectif est de permettre, dans une perspective globale dans la lutte contre les changements climatiques, de réduire les gaz à effet de serre et d'augmenter la séquestration du carbone par la mise en terre de plants forestiers.

Pour le territoire de l'Agence de la Chaudière, il est prévu de boiser en 2020 des superficies totalisant 77 ha.

Des travaux préalables de préparation de terrain, principalement du déchiquetage, ont été réalisés au cours de l'automne 2019 sur une superficie de 25 ha pour un investissement de 34 750 \$.



PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS

Ce plan d'action vise à soutenir le développement de la forêt privée notamment par une augmentation des volumes de bois récoltés et livrés aux usines de transformation de la région.

❖ Volume récolté

En 2019, la cible à atteindre pour le territoire de l'Agence de la Chaudière était de 589 000 m³. Les résultats obtenus ont dépassé les attentes puisqu'il s'est récolté 644 000 m³ de bois, soit 9,3 % de plus qu'anticipé. Ce volume représente 10 % de la récolte totale en forêt privée pour l'ensemble du Québec.

❖ Formation

Pour les opérateurs de multifonctionnelles et porteurs

La formation continue est l'un des moyens identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action afin que les opérateurs forestiers améliorent leurs méthodes de travail dans un cadre opérationnel de la récolte mécanisée en forêt privée.

Au total, 22 opérateurs de multifonctionnelles et de porteurs ont reçu une formation pratique sur le terrain, d'une durée de 5 semaines.

Pour les conseillers forestiers

À l'automne 2019, une visite terrain dans la région de la Mauricie fut organisée conjointement par l'Agence Chaudière et celle de l'Estrie afin de constater les résultats obtenus dans divers travaux d'aménagement de peuplements feuillus. M. Patrick Lupien, ing. f., du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie agissait comme organisateur hôte de la journée.

Plusieurs sites où des coupes progressives d'abri et d'enrichissement sous-couvert avec des feuillus nobles tels que le chêne rouge ou le chêne à gros fruits ont été visités par les participants.



PLAN D'ACTION DE L'AGENCE

L'Agence dépose annuellement au MFFP, un plan d'action contenant des cibles à atteindre.

L'objectif de ce plan est de maximiser les retombées du PAMVFP. Le Tableau 9 illustre les résultats obtenus en 2019-2020.

TABLEAU 9. BILAN DU PLAN D'ACTION 2019-2020

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Cible atteinte
Réaliser des travaux sylvicoles	Sommes investies en travaux sylvicoles non commerciaux	1 663 364 \$	1 506 544 \$	90,6 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux sylvicoles non commerciaux	1273 ha	1144 ha	89,9 %
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois	56 350 \$	151 704 \$	269,2 %
	Nombre d'hectares réalisés dans l'aide à la mobilisation des bois	213 ha	575 ha	270 %
	Sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	796 322 \$	858 785 \$	107,8 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux sylvicoles commerciaux	631 ha	637 ha	101 %
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	20 000 \$	6772 \$	33,9 %
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	25 000 \$	21 669 \$	86,7 %

PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Cette section présente les résultats associés aux quatre critères de performance des conseillers forestiers, soit :

1. La vérification des prescriptions sylvicoles;
2. La vérification opérationnelle des traitements sylvicoles réalisés;
3. Le suivi des plantations;
4. L'évaluation de la qualité des documents.

Critère 1 : Vérification des prescriptions sylvicoles

Ce critère permet de vérifier que les prescriptions sylvicoles, pour les travaux de préparation de terrain en vue d'un reboisement ou d'un entretien de plantation, respectent les objectifs définis par l'Agence et le MFFP. Ce critère peut être vérifié avant ou après traitement.

terrain, le reboisement et l'entretien de plantation. Le nombre de dossiers vérifiés est de 42 sur un total de 314. La proportion de dossiers vérifiés pour ces groupes est plus élevée par rapport à l'an dernier tant au niveau du nombre que pour la valeur des travaux.

Le Tableau 10 présente le nombre de dossiers soumis à l'Agence au cours de la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019, pour la préparation de

**L'indicateur est le nombre de prescriptions acceptées par l'Agence.
La cible est de 100.**

TABLEAU 10. VALEUR DES DOSSIERS SOUMIS ET VÉRIFIÉS POUR TROIS GROUPES D'ACTIVITÉS

Groupe d'activités	Dossiers soumis			Dossiers vérifiés								
				Nombre			Valeur			Quantité de travaux		
	Nombre	Valeur (\$)	Quantité (ha, km, milliers plants)	2019-2020		2018 - 2019	2019-2020		2018 - 2019	2019-2020		2018 - 2019
				Nb	%	%	\$	%	%	ha, km, plants	%	%
Préparation de terrain (ha)	89	342 879	389	13	15	12	45 606	13	12	52	13	12
Entretien de plantation (ha)	139	789 086	431	16	12	10	119 369	15	9	65	15	8
Reboisement (1000 plants)	86	321 598	621	13	15	15	46 258	14	14	83	13	13
Total	314	1 453 563	-	42	13	12	211 233	15	10	-	-	-

Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019, tous les dossiers vérifiés étaient admissibles à une aide financière pour les entretiens de plantation. Dans le groupe des préparations de terrain, il y a 1 dossier sur 13 qui a été refusé. Dans le groupe du reboisement, il y a 1 dossier sur 13 qui a été refusé.

En effet, 2 dossiers facturés étaient inadmissibles sur 42 vérifiés. Excluant ces deux cas isolés, l'Agence confirme que les prescriptions de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantation atteignent les objectifs poursuivis dans le Cahier de références techniques produit par le MFFP en 2019.

Critère 2 : Vérification opérationnelle des travaux sylvicoles réalisés

Cette année, la vérification opérationnelle a porté sur les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), du Programme subvention, du Programme tornade St-Julien et du Programme FEPEC-Boisement de friches. Au total, ce sont 1 119 dossiers (rapports d'exécution) qui ont été soumis à l'Agence dans les quatre programmes. La période de vérification opérationnelle (VO) 2019-2020 s'est déroulée du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Le pourcentage de VO, basé uniquement sur la sélection aléatoire des dossiers, est de 10 %. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés. La vérification opérationnelle des travaux après traitement inclut toutes les activités à l'exception des demandes d'avis technique. Le résultat global de la qualité demeure très bon et relativement stable depuis les trois dernières années. En 2019-2020, on obtient une qualité moyenne pondérée de 96,2 % alors qu'en 2018-2019, le résultat était de 96,9 % (Tableau 11).

Cette année, le groupe des préparations de terrain (92,1 %) se situe sous la qualité exigée de 95 % puisqu'il y a 1 dossier qui n'est pas conforme. Les autres groupes d'activités obtiennent une qualité supérieure au seuil exigé.

Les réclamations (remboursements et pénalités) sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces dossiers touchent cinq conseillers pour lesquels l'Agence a réclamé le remboursement des travaux payés, soit 7 633 \$ et a imposé des pénalités de 2 420 \$. Le montant total de réclamation s'élève à 10 054 \$.

Les sommes réclamées aux conseillers forestiers ne représentent que 0,22 % de la valeur totale des travaux vérifiés. Ce résultat est très positif puisqu'il confirme la qualité d'exécution des travaux ayant obtenu une aide financière de l'Agence.

TABLEAU 11. SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ ET DES RÉCLAMATIONS PAR GROUPE D'ACTIVITÉ

Activités	Dossiers soumis	Dossiers vérifiés	Qualité vérifiée moyenne pondérée (%)	Qualité exigée (%)	Remboursement (\$)	Pénalité (\$)	Total (\$)
Préparation de terrain	89	13	92,1	95,0	2303	1152	3455
Entretien de plantation	139	16	90,0	90,0	-	-	0
Traitements précommerciaux	25	8	97,3	90,0	1876	938	2814
Traitements commerciaux	780	64	99,6	100,0	661	331	992
Reboisement	86	13	97,6	85,0	2793	-	2793
Total	1 119	114	96,2	-	7 633	2 420	10 054

**Les indicateurs sont le nombre de traitements sylvicoles et les superficies acceptées par l'Agence.
La cible est le seuil de qualité acceptable.**

Critère 3 : Suivi des plantations

Le suivi des plantations et des entretiens de plantation est un critère de performance des conseillers forestiers demandé par le MFFP. Les suivis sont réalisés deux ans après la plantation, deux et cinq ans après un entretien lorsque les plants ont moins de 1 mètre de hauteur et après cinq ans lorsque les plants ont plus de 1 mètre de hauteur. Les rapports de suivi des plantations et des entretiens sont remis à l'Agence annuellement. Le suivi des plantations comprend le coefficient de distribution, le pourcentage de plants opprimés et le besoin de dégagement.

L'Agence peut confirmer que 79 % des dossiers de reboisement facturés en 2017 ont été suivis. Les entretiens réalisés en 2014 dans des plantations ont été suivis à un taux de 96 %. Les résultats sont meilleurs par rapport à l'an dernier. La cible de 100 % des plantations suivies n'est pas atteinte. C'est seulement 1 conseiller sur 10 qui ne rencontre pas le critère de suivi de plantation.

**L'indicateur est le nombre de plantations suivies.
La cible est 100 % des plantations suivies.**

Cette année, neuf conseillers forestiers sur dix ont transmis leur suivi de plantation, tel que demandé par l'Agence. Le Tableau 12 présente les résultats globaux de suivi qui ont été obtenus.

TABLEAU 12. SUIVI DES PLANTATIONS						
Conseillers forestiers	Suivi des plantations de 2017			Suivi des entretiens de 2014		
	Nb de dossier à vérifier par le CF	Nb de dossier suivi*	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossier à vérifier par le CF	Nb de dossier suivi*	Pourcentage de dossiers suivis
Total	95	75	79%	119	114	96%

* Nombre de prescriptions pour le reboisement (sont exclues les prescriptions de regarni)

Critère 4 : Évaluation de la qualité des documents

Une vérification administrative est faite pour tous les dossiers soumis à la facturation. Généralement, les non-conformités identifiées n'aboutissent à aucune réclamation, mais plutôt à la correction, par les conseillers forestiers, des documents déposés et, si nécessaire, à la correction des factures, par l'Agence. Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019, les dossiers possédant une non-conformité s'élèvent à 23 sur un total de 1 119 dossiers soumis (Tableaux 11 et 13). Les dossiers soumis à la facturation sont conformes à 98 %.

La plupart des non-conformités se retrouvent dans trois principales catégories : premièrement, il s'agit de travaux qui sont facturés par des groupements forestiers pour des lots qui ne sont pas sous convention (6); la deuxième non-conformité la plus fréquente est l'absence de la signature de l'ing.f. sur la prescription (6); la troisième est des données manquantes au rapport d'exécution (3).

L'indicateur est le nombre de documents conformes aux normes et exigences de l'Agence. La cible est 100 % des documents conformes.

TABLEAU 13. NON-CONFORMITÉS ADMINISTRATIVES DANS LES DOCUMENTS SOUMIS À LA FACTURATION

Non-conformités	Nombre de non-conformités
Signature de l'ing.f. manquante sur la prescription	6
Signature de l'ing.f. manquante sur le rapport d'exécution	1
Mauvaise qualité des documents-illisible	1
La facture inclut des lots qui ne sont pas sous convention	6
La quantité (superficie, nb de plants ou longueur) indiquée sur le rapport d'exécution est significativement plus grande que celle indiquée à la prescription	2
Le rapport d'exécution ou la prescription est manquant ou les deux sont manquants	2
Le montant à la facture et au rapport d'exécution n'est pas le même qu'au SIGGA	1
Donnée manquante à la prescription	1
Donnée manquante au rapport d'exécution	3
Total	23

MISE EN ŒUVRE DU PPMV

Les 104 actions du PPMV sont classées dans 7 chantiers et regroupées dans 5 catégories pour illustrer leur degré de réalisation :

- **À faire** : Actions non amorcées dont la réalisation est toujours envisagée.
- **En cours** : Actions amorcées, mais non terminées, qui nécessitent des efforts pour être réalisées d'ici l'échéance du PPMV.
- **En continu** : Actions qui requièrent un suivi pluriannuel dont l'achèvement sera déterminé par l'échéance du PPMV.

- **Fait** : Actions réalisées.
- **Périmée** : Actions proposées dans le plan d'action initial du PPMV mais qui ne sont plus pertinentes à entreprendre dans le contexte actuel.

Le Tableau 14 fait état de l'avancement des actions du PPMV au cours de l'année 2019-2020. Seules les actions pour lesquelles l'Agence et ses partenaires se sont impliqués au cours de l'année sont comptabilisées.

TABLEAU 14. AVANCEMENT DES ACTIONS DU PPMV AU COURS DE L'ANNÉE 2019-2020

Chantier	Terminé en 2019-2020	En cours à la fin de 2019-2020	En continu à la fin de 2019-2020	Total des actions du PPMV
Mobilisation des bois	1	0	2	19
Cadre normatif et aspect légaux	0	0	0	30
Transfert de connaissances	1	3	5	13
Multiresources	0	3	8	14
Recherche et développement	2	2	0	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	8	13
Autres	0	0	2	4
Total	4	8	25	104

La mise en place de mesures particulières pour la mobilisation des bois, notamment la formation pour les opérateurs de multifonctionnelles et des projets liés à la sylviculture des feuillus nobles a permis la réalisation de plusieurs actions liées à ce chantier.

Le transfert de connaissances destiné aux propriétaires et aux professionnels ont également permis de faire progresser plusieurs actions du PPMV

Le Tableau 15 illustre l'état d'avancement du PPMV, à ce jour.

Mise en œuvre du PPMV

TABLEAU 15. BILAN DE L'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION DU PPMV PAR CHANTIER

Chantier	À faire	En cours	En continu	Terminé	Périmé	Total
Mobilisation des bois	1	7	2	8	1	19
Cadre normatif et aspect légaux	1	0	0	21	8	30
Transfert de connaissances	0	3	5	3	2	13
Multiresources	0	3	8	3	0	14
Recherche et développement	3	2	0	2	4	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	8	5	0	13
Autres	0	0	2	2	0	4
Total	5	15	25	44	15	104

Plus de 42 % des actions ont été complétées, auxquelles s'ajoutent 15 actions (14 %) qui ne seront pas réalisées, compte tenu du contexte évolutif de la forêt privée. Près du quart des actions fait l'objet d'un suivi régulier et ne nécessite pas d'initiatives particulières; leur finalité est liée à l'échéance du PPMV. Ainsi, 80 % des actions du PPMV devraient actuellement contribuer à l'atteinte des objectifs convenus par les partenaires en 2014.

Le détail de l'avancement de chacune des actions du PPMV selon les chantiers est présenté à l'annexe I.

Activités de transfert de connaissances aux producteurs

ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES AUX PRODUCTEURS

Comme les années précédentes, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 \$ pour financer des activités de transfert de connaissances.

des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ).

Suite à une entente de services, les formations ont été données par les mandataires suivants : l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat

Ce montant a été utilisé pour donner 15 formations à 129 propriétaires forestiers.



TABLEAU 16. FORMATIONS DONNÉES AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Formations	APBB	SPFRQ	SPFSQ	Nombre de participants
Abattage directionnel	1	1	1	25
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	4	2	-	45
Tronçonnage et façonnage pour des revenus maximums	1	-	-	5
Fiscalité forestière	1	-	-	15
Récolte de bois et partage des revenus	1	-	-	8
Planification de la récolte	1	-	-	9
Petit traité d'arpentage	1	-	-	13
J'améliore mon boisé	1	-	-	9
TOTAL	11	3	1	129

ANALYSE DE FRICHES

D'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, le MAPAQ, l'Agence Appalaches et l'Agence Chaudière, une nouvelle procédure a été mise en place depuis le 1^{er} avril 2010, quant au processus d'analyse de demandes de reboisement de friches. Cette méthodologie est décrite dans le cahier d'instructions administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision de la décision du MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci dresse dans un premier temps un portrait de la situation. Par la suite, le comité exécutif de l'Agence recommande au conseil d'administration d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision rendue par le MAPAQ. Lorsque le conseil d'administration adopte une résolution entérinant la décision du MAPAQ, un avis est envoyé au conseiller forestier ayant formulé la demande.

Si la décision rendue par le MAPAQ est révoquée par le conseil d'administration, un avis est envoyé à la direction régionale du MAPAQ pour l'informer de la décision de l'Agence. Par la suite, l'Agence rend son verdict final en fonction des nouveaux arguments du MAPAQ, s'il y a lieu, et en informe les partis concernés.

Au cours de l'année 2019-2020, l'Agence a analysé cinq demandes de révision de dossiers pour le reboisement de friches agricoles.



AUTRES ACTIVITÉS

Effets à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages

État du projet : Terminé

Dans la foulée de l'élaboration du plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce, de nombreuses interrogations ont été soulevées à propos des actions réalisées dans le passé pour améliorer la condition des ravages de la région. C'est dans cette optique qu'un projet complémentaire nommé « *Effets à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages* » a été développé. Depuis le milieu des années 90, la Fondation de la Faune du Québec a appuyé l'aménagement forestier des ravages de cerfs de Virginie en forêt privée par l'entremise de son *Programme d'Aide à l'Aménagement des Ravages (PAAR)* et du *Volet Ravages* du *Programme Forêt-Faune*.

Le principal objectif de l'étude vise à évaluer l'atteinte des objectifs à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune réalisés dans les ravages admissibles en considérant la qualité d'habitat en termes d'abri, de nourriture et de l'entremêlement entre ces derniers.

Les analyses ont porté sur différents types de traitements forêt-faune aux objectifs forestiers et fauniques variés, réalisés dans les ravages de Chaudière, et ce, sur une large distribution temporelle.

Les résultats de ce projet permettront de faire des recommandations dans le cadre du *Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce* et de la mise en œuvre du *Volet Aménagement des habitats du Programme Faune-Forêt* de la FFQ. De plus, ce projet pilote pourra à plus long terme mener à la conception d'outils facilitant l'intégration du suivi des travaux en ravages au *Programme Faune-Forêt* de la FFQ.

Suivi des ententes de conservation volontaire de 2014 et fidélisation des propriétaires

État du projet : Terminé

L'Agence a réalisé le suivi des ententes de conservation volontaire initialement conclues en 2014 et la fidélisation des propriétaires impliqués, grâce à la participation de la FFQ, par son *Programme Faune-Forêt : volet conservation volontaire*. À l'été 2019, l'Agence a visité 9 milieux humides afin de dresser un portrait à jour de ces milieux fragiles, relever quelques nouvelles observations et faire des recommandations d'aménagement. Les rapports de ces caractérisations ont été remis aux propriétaires sous la forme d'un cahier du propriétaire. Le projet a permis de constater qu'en cinq années de conservation volontaire, tous les milieux humides ont conservé leur intégrité et leur cachet naturel.

Ce projet s'est terminé le 1^{er} mars 2020. La FFQ a contribué financièrement à la hauteur de 35 % du coût du projet qui totalise 11 520 \$. Plusieurs autres partenaires ont également collaboré au projet, tels que le club des ornithologues de la région de l'Amiante, le Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic Inc., ainsi qu'un biologiste d'AECOM consultants Inc.



Autres activités : réglementation, demandes sylvicoles

Réglementation sur l'abattage d'arbres

L'Agence a analysé 98 demandes de certificats d'abattage d'arbres avant leur émission par la MRC des Appalaches. Il s'agit d'une baisse de 20 % par rapport à l'an dernier. De plus, 7 dossiers de plaintes ont été analysés et un nombre important d'avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC des Appalaches en lien avec le règlement 169 sur l'abattage d'arbres.

À la suite de l'émission des certificats d'abattages, des visites ont été réalisées en forêt afin de s'assurer que les prescriptions sylvicoles inscrites aux permis délivrés en 2018 sont respectées.



Demandes de renseignements sylvicoles

Les demandes de renseignements sylvicoles qui sont adressées principalement par les notaires visent à obtenir toutes les informations pertinentes quant à des travaux financés et réalisés conformément à des prescriptions sylvicoles.

Lors de la vente d'une propriété forestière, les parties en cause doivent connaître les obligations toujours existantes qui sont contractées envers l'Agence par le signataire desdites prescriptions de travaux sylvicoles.

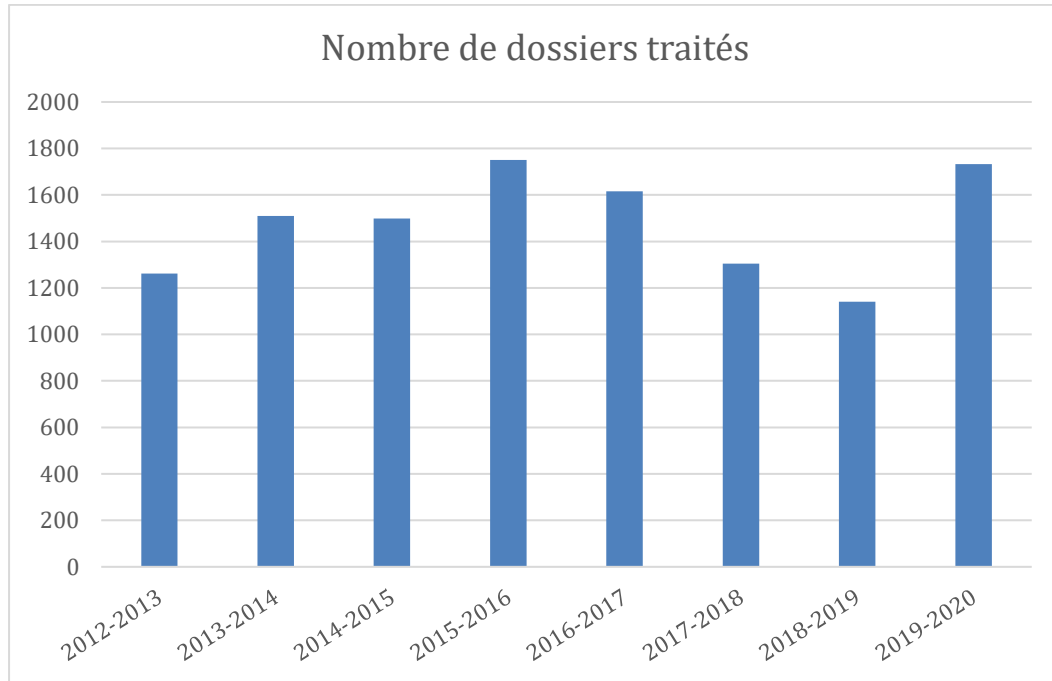
Les obligations varient dans le temps en fonction du type de traitement sylvicole réalisé ainsi que la date dudit traitement.

Ainsi, l'Agence a répondu à 89 demandes de renseignements sylvicoles au cours de la dernière année, comparativement à 61 pour la même période l'année précédente.

Bureau d'enregistrement du statut de producteur forestier

Au cours de la période 2019-2020, le Bureau d'enregistrement de la Chaudière a traité 1732 dossiers de producteurs forestiers, comparativement à 1141 dossiers pour la même période l'année précédente. De ce nombre, il y a 426 nouveaux propriétaires qui se sont enregistrés au registre des producteurs forestiers, soit avec un plan d'aménagement forestier (PAF) transféré par l'ancien propriétaire ou avec un nouveau PAF.

Les graphiques suivants présentent l'évolution annuelle du nombre de dossiers traités ainsi que le type d'enregistrement effectué en 2019.



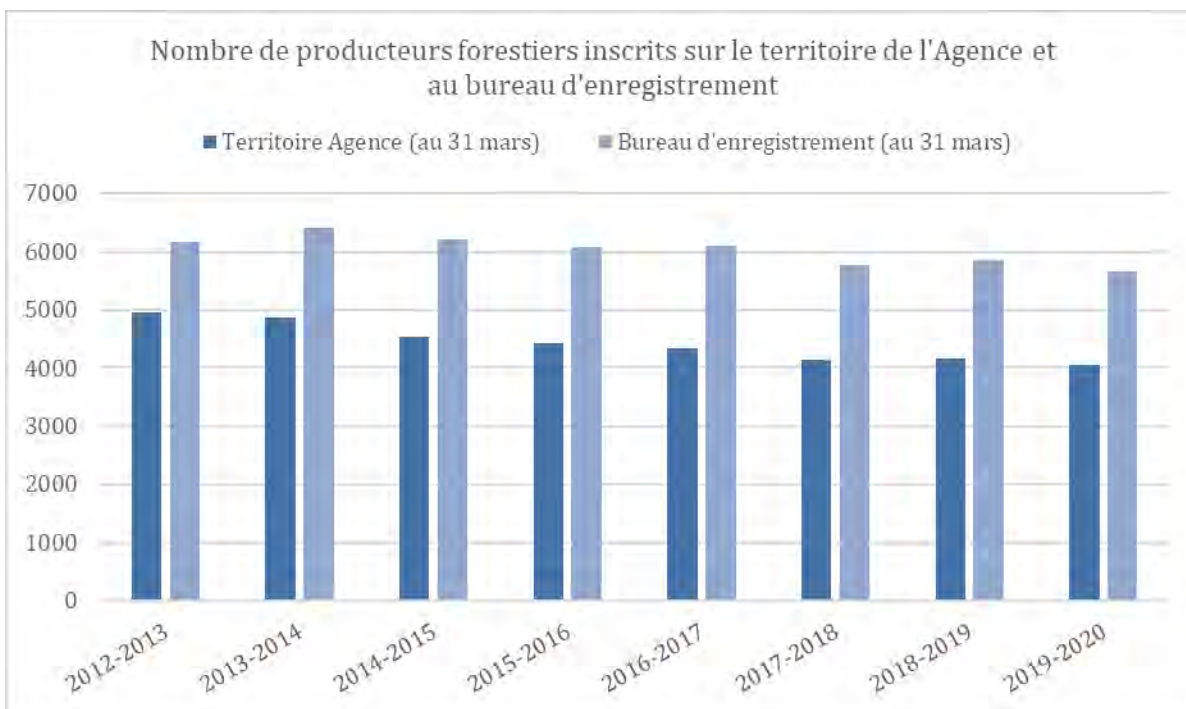
ACTIVITÉS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT EN 2019-2020	
Type d'enregistrement	Total
Mise à jour du certificat (Vente)	27
Nouveau propriétaire avec PAF transféré	112
Ajout de lot avec nouveau PAF	60
Ajout de lot et mise à jour du lot	4
Ajout de lot avec PAF transféré	28
Renouvellement de certificat et de PAF	581
Renouvellement de PAF	77
Renouvellement de certificat	459
Modification de PAF	8
Modification du certificat	62
Nouveau propriétaire	314
Total général	1732

Autres activités : le Bureau d'enregistrement

Au cours des 8 dernières années, le nombre de producteurs enregistrés sur le territoire de l'Agence a connu une baisse.

Pour la même période, le nombre de dossiers traités par le Bureau d'enregistrement connaissait également une légère diminution.

Au 31 mars 2020, on comptait sur le territoire de l'Agence, 3812 propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier, tandis qu'il y a 5377 dossiers actifs au registre des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Chaudière.



ANNEXE I

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PPMV PAR CHANTIER

Les actions marquées d'un astérisque (*) sont celles qui ont progressé au cours de l'année 2019-2020. Le degré de priorité de chacune des actions, accordé par le plan d'action initial du PPMV, est présenté selon la légende suivante :

Légende	Priorité de l'action				
	O	TE	E	M	F
	Obligatoire	Très élevé	Élevé	Moyen	Faible

Chantier		Actions	Priorité 2014
Mobilisation des bois	À Faire	13 Documenter les besoins en fibres de l'industrie régionale et les flux migratoires de bois de la forêt privée de Chaudière	TE
	En cours	94* Utiliser les résultats de l'outil d'analyse du modèle économique du MRN afin d'orienter les choix prioritaires.	TE
		5* Développer une stratégie de recrutement de propriétaires de boisés passifs et les inciter à devenir des gestionnaires actifs (éviter de prioriser les propriétaires déjà convaincus)	TE
		14 Évaluer les grandes tendances à venir dans les produits du bois en collaboration avec les industriels.	E
		16 et 26 Collaborer à la recherche de débouchés pour les bois issus des premières éclaircies commerciales dans les plantations.	E
		25 Élaborer des stratégies de mise en marché pour faire face à l'arrivée massive de bois de petite dimension de plantation.	TE
		91* Engager une réflexion au sein de l'Agence en fonction de la nature des bois à produire.	TE
	En continu	2 et 84* Encourager l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (PRTF) auprès de l'ensemble des propriétaires	TE
	Terminé	4 et 82 Susciter, auprès des municipalités, une réflexion sur des moyens de réduire le fardeau fiscal des propriétaires forestiers tout en augmentant le niveau d'aménagement forestier.	E
		8 et 22 Mettre en place des stratégies, particulièrement en regard des travaux commerciaux.	TE
		20 Sonder les propriétaires pour bien connaître leurs besoins et leurs contraintes rattachés à la main d'œuvre.	E
		24 Élaborer la programmation des travaux en favorisant les premières éclaircies de plantations	TE
		86 Analyser le levier que représente le programme de remboursement de taxes foncières (PRTF).	TE
		23 Faire le point sur la mécanisation des opérations en Chaudière et le cas échéant développer une stratégie conséquente.	TE
	Périmé	53 Collaborer à la recherche d'un terrain d'entente avec le MRN et le MDDEFP sur une méthode simplifiée de demande de certificats d'autorisation dans les milieux humides applicables aux travaux subventionnés.	M

Cadre normatif et aspects légaux	A faire	51	Prendre en compte les espèces floristiques vulnérables ou menacées (EFVM) dans les activités d'aménagement	O
	Terminé	3	Analyser la stratégie de visite-conseil	TE
		9	Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des peuplements acéricoles (ou à potentiel) dans l'élaboration de la prescription (excluant les tests de sol).	M
		18	Revoir le cadre normatif de chacune des tâches, afin d'établir si on peut les simplifier pour un résultat quasi identique.	TE
		29	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	TE
		62	Accepter l'inclusion d'éléments à caractères fauniques dans la réalisation des travaux sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
		66	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	E
		67	Accepter l'inclusion d'éléments favorisant la reconstitution des caractéristiques de la forêt préindustrielle sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
		69	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes légales identifiés	O
		70	Intégrer aux normes de l'Agence les notions d'écologie forestière.	O
		71	Rendre accessible aux programmes d'aide uniquement les interventions qui respectent les cadres légaux auxquels ils sont assujettis.	O
		73	Intégrer les critères d'AFD dans les normes sur les pratiques sylvicoles soutenues par l'Agence (considérant particulièrement l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement, l'adaptation des pratiques relatives à la certification, les impacts pressentis des changements climatiques sur la gestion des eaux et la protection des bordures, l'effet des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques, riverains, sensibles ou rares ainsi que la protection des espèces menacées ou vulnérables, etc.)	TE
		74	Réviser les normes administratives.	O
		75	Réviser les normes techniques.	O
		76	Réviser les normes de vérification opérationnelle.	O
		78	Ajuster les normes en fonction des notions émergentes qui seront retenues.	TE
		85	Réviser les taux des travaux sylvicoles	O
		88	Évaluer l'opportunité de ramener la contribution du propriétaire à au moins 20 % du coût des travaux sylvicoles	TE
		89	Réviser à la baisse les taux des travaux d'aménagement nécessitant moins de support à l'exécution.	TE
	90	Rendre possible la facturation différenciée de l'exécution et de la technique dans un programme ou dans l'autre.	O	
	92	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des notaires concernant la mécanique du transfert, du vendeur à l'acheteur, des obligations relatives aux travaux sylvicoles	E	
	93	Se doter d'une politique relative à la protection des investissements	O	
	Périmé	19	Rédiger un rapport sur la main-d'œuvre, principalement pour les travaux subventionnés (nombre de travailleurs, durée annuelle de travail, durée annuelle moyenne de travail).	E
		11	Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production des différents produits issus de la forêt, sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements	F
		50	Intégrer l'aspect débris ligneux et chicots dans les approches sylvicoles, lorsqu'applicable.	E
		59 et 64	Inclure, dans le contenu de la prescription sylvicole, et/ou rapport d'exécution, une déclaration précisant que les éléments de biodiversité ont été analysés	E
		72	Définir les modalités d'intervention pour les milieux assujettis à des contraintes physiques.	TE
		77	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes physiques identifiés.	TE
83	Sonder l'intérêt et les besoins des propriétaires quant aux mesures d'aide de l'Agence.	M		

Transfert de connaissances	En cours	21 et 41*	Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement pour les propriétaires exécutants (mécanique, récolte, façonnage, sécurité, etc.)	TE
		46*	Diffuser des chroniques dans les médias locaux (télé communautaire et journaux de type "mon testament écologique") concernant les bénéfices globaux de l'aménagement forestier (économie, emplois, traditions, effet de renouvellement, bénéfice pour la faune lorsque bien pratiqué), etc.	M
	En continu	43*	Rechercher, structurer et rendre disponible des fiches techniques existantes sur les sujets d'intérêts.	M
		31*	Sonder les conseillers forestiers et propriétaires sur leurs besoins de formation.	
		38*	Maintenir et accroître la diffusion du DVD sur les traverses de cours d'eau	TE
		33*	Dispenser ou offrir des formations aux propriétaires, aux conseillers et au personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.)	TE
		34*	Diffuser sur le site Internet de l'Agence les connaissances recueillies lors de la veille.	TE
	Terminé	39	Dynamiser le contenu de formation "faune"	E
		47	Sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée.	M
		32	Réviser le panier de formations actuellement offert et au besoin en élaborer de nouvelles pour les propriétaires, conseillers et personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.)	E
	Périmé	37	Élaborer et publier un "Guide des mauvaises pratiques" (le nettoyage systématique des sous-bois, la conversion des peuplements, les traverses à gué, les eaux de ruissellement mal dirigées, l'effet de l'élagage, de la mise en andain, "l'entretien" des érablières, etc.)	E
		42	Surveiller la parution prochaine du guide MDDEFP sur les habitats potentiels et le faire connaître	O
	Multiresources	En cours	52 et 60*	Identifier les mesures susceptibles de maintenir l'habitat des espèces focales, indicatrices et des EMV (espèces menacées ou vulnérables)
55*			Élaborer des stratégies et offrir des moyens visant à assurer la conservation des milieux à haute valeur de conservation ciblés.	M
En continu		7*	Collaborer aux démarches afin que les milieux naturels de conservation volontaire puissent être inscrits au registre des aires protégées	F
		44*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des milieux humides, notamment par le biais des ententes de conservation volontaire	M
		45*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des autres milieux à haute valeur de conservation.	M
		56*	Évaluer la connectivité, le rendement et la disponibilité des habitats fauniques.	M
		57*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans les programmes existants qui favorisent la création d'habitats utilisables pour le cerf de Virginie.	E
		58*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans le développement des travaux forêt-faune dont la mise en œuvre des résultats de l'étude des effets réels des travaux FF.	E
		61*	Contribuer à la validation terrain pour certaines espèces menacées ou vulnérables	M
Terminé		63*	Identifier, cartographier et entreprendre la validation terrain les milieux sensibles ou rares sur le territoire.	M
		65	Poursuivre les démarches entreprises avec les propriétaires de 3 EFE, dont une détérioration est possible à court terme, en vue d'assurer la pérennité de ces milieux.	M
		48	Appuyer une démarche visant à se pencher sur la définition d'un cours d'eau et de sa bande riveraine.	M
		49	Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie.	M

Recherche et développement	À faire	10	Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels, toutes productions confondues.	E
		12	Produire un état de situation des différents produits et services issus de la forêt	F
		27	Préciser les statistiques des plantations effectuées dans les 30 dernières années.	M
	En cours	17*	Documenter les méthodes existantes et faire l'essai de travaux d'aménagement spécialement pour le thuya et les essences de feuillus nobles recherchés.	TE
		30	Mettre en application et si nécessaire expérimenter des stratégies sylvicoles existantes visant à réduire la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles	TE
	Terminé	35	Documenter et cartographier les milieux à contraintes légales.	O
		36	Identifier et cartographier les milieux à contraintes physiques et diffuser.	TE
	Périmé	28	Évaluer les résultats des actions sylvicoles réalisées dans le passé en lien avec la protection des peuplements et en produire un bilan, notamment le programme verglas.	E
		40	Développer une méthode peu énergivore permettant de mesurer l'abondance du bois mort et amorcer un processus de transfert de connaissances.	TE
		54	Analyser la documentation existante sur les impacts des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques et riverains, sur les milieux sensibles ou rares et sur les EMV (espèces menacées ou vulnérables)	M
68		Promouvoir une étude sur les impacts de la migration d'espèces floristiques commerciales et non commerciales hors de leur aire naturelle de distribution.	M	
Mise en œuvre du PPMV	En continu	79*	Rechercher des sources de financement alternatives pour la réalisation de travaux et la formation destinée aux propriétaires.	O
		80*	Analyser l'intercomplémentarité des programmes du milieu avec ceux gérés par l'Agence.	M
		81*	Intégrer aux programmes gérés par l'Agence les éléments d'intercomplémentarité pertinents améliorant l'efficacité de ses programmes.	E
		96*	Rechercher du financement pour la mise en œuvre du PPMV, notamment pour les actions et projets requérant nécessairement des sources de fonds externes	O
		99*	Instituer un comité de suivi du PPMV et le réunir au minimum une fois l'an	O
		102*	Instaurer un mécanisme d'amélioration continu des processus de suivi de la mise en œuvre	O
		103*	Conduire une révision annuelle du plan d'action (actions, priorité et porteur)	O
		104*	Réévaluer la pertinence des éléments du cadre stratégique du PPMV	O
	Terminé	95	Revoir la définition de tâches des employés de l'Agence afin de bien cadrer les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi	O
		97	Faire connaître le PPMV auprès des intervenants concernés	O
		98	Obtenir un engagement formel des porteurs de dossiers et des responsables d'indicateurs dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi	O
		100	Mettre en œuvre le programme de suivi	O
		101	Produire et diffuser aux partenaires un bilan annuel/cumulatif des activités prévues au plan stratégique	O
	Autre	En continu	6	Proposer une stratégie pour la mise en place de mesures de reconnaissances de la mise en valeur des boisés privés.
87*			Analyser les activités des conseillers forestiers pour en extraire les forces et proposer les approches performantes.	E
Terminé		1	Dresser la liste des propriétaires de boisés et la maintenir à jour.	E
		15	Ramener un représentant de l'industrie au CA de l'Agence.	TE

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

**États financiers
au 31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes	16 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec)
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er avril 2019 et 2018 et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Thetford Mines
Le 10 juin 2020

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A127311

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 132 180	2 132 180
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel (annexe D)	905 000	800 000
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	34 750	
MRC des Appalaches	9 720	9 041
Fondation de la faune du Québec	23 165	28 500
Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec		6 000
Cotisations des membres	1 150	1 225
Location à titre gratuit (note 4)	19 865	19 865
Contributions de l'industrie	572 113	700 132
Remboursement de travaux détruits	1 508	11 176
Service conseils	14 700	20 486
Revenus d'enregistrement de producteurs	39 067	30 629
Revenu de formation	9 800	10 533
Contribution à un projet		5 000
Ventes de données	4 820	5 405
Pénalité vérification opérationnelle	2 420	1 164
Intérêts sur les placements évalués au coût après amortissement	49 878	65 556
	<u>3 820 136</u>	<u>3 846 892</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	316 489	309 880
Travaux - Programme d'aide	3 507 916	3 141 544
Travaux - PADF	9 735	9 140
Matériels - Terrain	5 110	3 073
Contrats de service	21 669	21 266
Travaux techniques	3 019	4 642
Frais de représentation et de déplacements	11 444	9 476
Formation	1 306	866
Assurances	5 284	4 973
Charges locatives	24 677	24 374
Fournitures et frais de bureau	12 777	13 014
Télécommunications	4 035	3 901
Frais divers	685	909
Honoraires professionnels	24 656	26 818
Informatique	2 306	2 743
Frais d'acquisition de données	646	
Frais bancaires	318	258
Amortissement des immobilisations corporelles	7 630	8 236
	<u>3 959 702</u>	<u>3 585 113</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(139 566)</u>	<u>261 779</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	801 435	539 656
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(139 566)	261 779
Solde à la fin	<u>661 869</u>	<u>801 435</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(139 566)	261 779
Éléments hors caisse		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel	(905 000)	(800 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 630	8 236
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir	3 301	72 202
Comptes clients	25 980	(27 061)
Comptes clients - Industries forestières	59 607	(56 731)
Intérêts courus		(20 107)
Taxes à la consommation à recevoir	(2 347)	(378)
Créditeurs	(17 857)	(131 142)
Apports reportés	3 835	(28 875)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(964 417)</u>	<u>(722 077)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	105 000	(905 000)
Dépôts à terme et intérêts courus		(819 951)
Encaissement des dépôts à terme et intérêts courus	819 951	
Immobilisations corporelles	(14 219)	(2 910)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>910 732</u>	<u>(1 727 861)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(53 685)	(2 449 938)
Encaisse au début	<u>765 336</u>	<u>3 215 274</u>
Encaisse à la fin	<u><u>711 651</u></u>	<u><u>765 336</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Situation financière

au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	711 651	765 336
Dépôts à terme, 2,75 %	800 000	905 000
Apports à recevoir	13 640	16 941
Comptes clients	4 009	29 989
Comptes clients - Industries forestières (note 5)	61 269	120 876
Intérêt courus	20 107	20 107
Taxes à la consommation à recevoir	5 991	3 644
	<u>1 616 667</u>	<u>1 861 893</u>
Long terme		
Dépôts à terme et intérêts courus		819 951
Immobilisations corporelles (note 6)	34 211	27 622
	<u>1 650 878</u>	<u>2 709 466</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	177 509	195 366
Apports reportés (note 8)	11 500	7 665
	<u>189 009</u>	<u>203 031</u>
Long terme		
Autres apports reportés (note 9)	800 000	1 705 000
	<u>989 009</u>	<u>1 908 031</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	34 210	27 622
Non affecté	568 372	701 770
Affecté aux projets futurs (note 3)	59 287	72 043
	<u>661 869</u>	<u>801 435</u>
	<u>1 650 878</u>	<u>2 709 466</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Équipement informatique, mobilier et agencements	Dégressif	20 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS FUTURS

L'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté afin de prévoir des déboursés dans le projet Mobilisation des bois au montant de 60 000 \$, dont 14 537 \$ a été utilisé en 2020 (14 161 \$ en 2019).

De plus, l'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté pour l'activité d'enregistrement de producteurs au montant de 29 101 \$, dont 1 781 \$ a été ajouté en 2020 (2 897 \$ utilisé en 2019). Ce montant représente la somme des excédents (insuffisance) des produits sur les charges pour l'activité d'enregistrement de producteurs depuis le 1er avril 2009.

4 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2019, à louer les locaux de la M.R.C. des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Apports		
M.R.C. des Appalaches	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>
Charges		
Charges locatives	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

5 - COMPTES CLIENTS - INDUSTRIES FORESTIÈRES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Scierie Dion & Fils inc.		75
Produits Forestiers Arbec inc.		559
Les Produits Forestiers D.G. Itée	1 523	1 931
Produits de bois Réginald Dingman et Fils d'Austin limitée		215
Domtar inc.	1 849	6 441
Mobilier Rustique (Beauce) inc.		18 779
Multibois F.L. inc.	45	
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	12 952	8 450
Scierie Arbotek inc.		155
Clermond Hamel Itée	12 511	17 857
Bois traités Daaquam inc.	1 681	2 458
Carrier et Bégin inc.	17 302	14 296
Scierie Lapointe et Roy Itée	3 409	1 508
Fontaine inc.	1 981	2 946
Vexco inc.		93
Bois Cargault inc.		89
Blanchette et Blanchette inc.	1 429	1 959
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	6 464	5 397
Les industries Picard & Poulin inc.		3 435
René Bernard inc.		33 671
Moulin St-André enr.	123	281
Commonwealth Plywood Itée		281
	<u>61 269</u>	<u>120 876</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	10 136	
Équipement informatique	67 684	35 837	31 847
Mobilier et agencements	42 439	40 075	2 364
	<u>120 259</u>	<u>86 048</u>	<u>34 211</u>
			<u>2019</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	9 939	197
Équipement informatique	53 465	29 653	23 812
Mobilier et agencements	42 439	38 826	3 613
	<u>106 040</u>	<u>78 418</u>	<u>27 622</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

7 - CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	150 157	169 342
Déductions à la source à payer	11 579	8 879
Vacances à payer	15 773	17 145
	<u>177 509</u>	<u>195 366</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 8 988 \$ au 31 mars 2020 (7 542 \$ au 31 mars 2019).

8 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Effet à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages		
Solde au début	7 665	13 140
Montant constaté aux résultats	<u>(7 665)</u>	<u>(5 475)</u>
Solde à la fin		7 665
Formation sur l'aménagement forêt-faune destinée aux professionnels forestiers		
Montant accordé au cours de l'exercice	23 000	
Montant constaté aux résultats	<u>(11 500)</u>	
Solde à la fin	<u>11 500</u>	<u>7 665</u>

9 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a accordé une subvention de 2 505 000 \$ à l'organisme pour les exercices 2019 à 2023. L'organisme a utilisé une somme de 800 000 \$ en 2019 et 905 000 \$ en 2020 et prévoit utiliser une somme de 800 000 \$ en 2021.

10 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE SOCIÉTÉ REPRÉSENTÉE PAR UN ADMINISTRATEUR

Les transactions ont été effectuées dans le cours normal des opérations.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Contributions de l'industrie	229 303	222 313

Ces transactions ont été effectuées à la juste valeur marchande, selon les prix établis par l'industrie.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, les comptes clients, les comptes clients - Industries forestières et les intérêts courus, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

13 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin d'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. La société a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Les montants des projets suivants sont inclus dans l'état des résultats :

	2020	ANNEXE A
	<u>2019</u>	
	\$	\$
MOBILISATION DES BOIS		
Produits		
Revenu de formation	9 800	8 613
Charges		
Salaires et charges sociales	5 466	6 816
Travaux - Programme d'aide		90
Frais de représentation et de déplacements	763	496
Frais de formation	1 195	
Honoraires professionnels	16 913	15 372
	<u>24 337</u>	<u>22 774</u>
	<u>(14 537)</u>	<u>(14 161)</u>
	2020	ANNEXE B
	<u>2019</u>	
	\$	\$
REVENUS D'ENREGISTREMENT DE PRODUCTEURS		
Produits		
Revenus d'enregistrement de producteurs	39 067	30 629
Charges		
Salaires et charges sociales	31 228	27 657
Frais de représentation et de déplacements	211	76
Fournitures et frais de bureau	4 263	4 235
Télécommunications	605	530
Assurances		122
Charges locatives	722	677
Honoraires professionnels	251	229
Frais bancaires	6	
	<u>37 286</u>	<u>33 526</u>
	<u>1 781</u>	<u>(2 897)</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	ANNEXE C	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC		
Produits		
Fondation de la faune du Québec	23 165	28 500
Contribution à un projet		5 000
	<u>23 165</u>	<u>33 500</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	22 682	38 401
Frais de représentation et de déplacements	1 644	1 828
Fournitures et frais de bureau	2 875	1 567
Télécommunications		172
Honoraires professionnels	248	1 455
	<u>27 449</u>	<u>43 423</u>
	<u>(4 284)</u>	<u>(9 923)</u>
		ANNEXE D
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS		
- SOUTIEN ADDITIONNEL		
Produits		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel	905 000	800 000
Produits nets de placements évalués au coût après amortissement	35 161	49 447
	<u>940 161</u>	<u>849 447</u>
Charges		
Travaux - Programme d'aide	957 264	809 827
	<u>(17 103)</u>	<u>39 620</u>



Ma forêt, une richesse à cultiver !



**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418-335-1112 – Télécopieur : 418-335-1108
agencech@arfpc.ca – www.arfpc.ca